

Pauvres et pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le soleil ne fait pas tout. La mer non plus. Il y a la vie de tous les jours. Et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (sera abrégée *PACA*) elle n'est pas facile pour tous, voire indigne pour un grand nombre. Je voudrais rendre compte ci-après d'une récente enquête de l'Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) datant de juillet 2008[1] sur la région et ce vécu social. L'enquête s'intitule : « 654 000 pauvres en PACA ». Elle dresse un portrait global de la région à partir des données statistiques arrêtées à l'année 2004. Cette radiographie doit être complétée par des études plus récentes portant sur des secteurs précis, et en provenance de la même source. [2] En tenant compte de ces analyses et d'autres on peut entrevoir un aspect de la pauvreté en Provence, non exhaustif puisqu'il faudrait pour cela prendre en compte bien d'autres facteurs.

La question du niveau de vie

La région PACA se distingue par une inégalité élevée des niveaux de vie[3] par rapport aux autres régions françaises. D'autres régions l'accompagnent dans le peloton de tête ainsi le Nord-Pas-de-Calais où ce niveau est le plus faible. [4]

Pour mesurer ce niveau de vie, la statistique utilise plusieurs indicateurs que je ne discuterai pas ici mais qui le sont parfois, par exemple à propos de la notion de « revenu » qu'il faut distinguer du « salaire ».

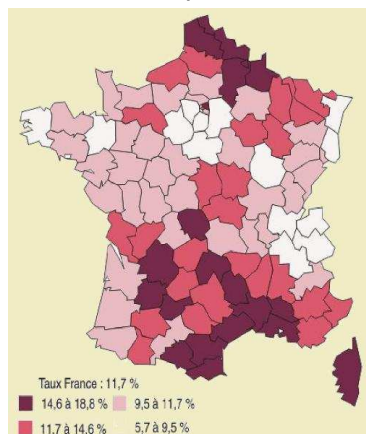
Le revenu médian

Ainsi le revenu médian, l'ensemble des ressources d'un ménage (y compris les prestations sociales) défalqués des impôts directs et divisé par un coefficient lié à la taille du ménage qui indique des unités de consommation (UC). En tenant compte de la notion de revenu médian, la PACA présente un niveau de vie inférieur à 1290 € mensuel par ménage pour la moitié de la population de la région, soit quelques 2,35 millions de personnes. Pour la Province en France il est de 1281 € et de 1527 € pour l'Ile de France. Comparé aux grandes villes de l'Hexagone, Marseille détient le revenu médian le plus faible. L'écart de revenu entre les 10% les plus aisés et les 10% les plus démunis passe de 3,3 (région) à 10 ! Encore, fais-je l'impasse sur les disparités par quartiers...

À l'intérieur de la PACA les disparités ne sont pas négligeables : alors que les Alpes-Maritimes sont à 1342 € et les Bouches-du-Rhône à 1288 €, le Vaucluse parvient péniblement à 1210 €. La région se situe également au troisième rang des régions les plus inégalitaires, après l'Ile-de-France et la Corse en matière de niveau de vie selon l'échelle des revenus.

Ainsi les 10% d'individus les plus aisés ont un niveau de vie plancher plus de 3,3 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10% les plus modestes, soit 2337 € au minimum pour les premiers et 700 € au maximum pour les seconds. Cet écart de 3,3 passe à plus de 7 si l'on tient compte des revenus avant redistribution (impôts et prestations).

Ce qui traduit plusieurs types d'impact de la redistribution : si elle ne représente que 5,8% du revenu disponible de l'ensemble des ménages elle constitue 40% du revenu des ménages les plus pauvres. Mais alors que celle-ci est aléatoire, en durée, en qualité et en quantité, les charges des ménages sur lesquelles elles n'influent pas directement sont pour partie constantes et contraintes.



Le taux de pauvreté

En PACA il y a 654 000 habitants qui vivent avec moins de 780^e par mois soit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian. Ce nombre porte le taux de pauvreté régionale à 14,4% de la population soit au quatrième rang national (13,1% en 2007 en France).[5] Il est de 16,1% dans les Bouches du Rhône et de 16,4% pour le Vaucluse. Neuf pauvres sur dix sont des urbains. Triste record, la moitié de ces pauvres, soit 320 000 personnes environ ont le niveau de revenu le plus faible de France, soit 640 € par mois, 630 € pour les Bouches-du-Rhône et 620 € pour Marseille.

La répartition sociale de la pauvreté fait apparaître des populations plus fragiles que d'autres.

Source : INSEE Première n° 1162, octobre 2007

Les familles monoparentales.[6]

En 2005 ces familles sont au nombre de 197 000 et il y a plus d'un enfant sur cinq (moins de 25 ans) qui vit avec un seul parent soit quelques 250 000. Et cette proportion croît de 1,5% par an pour les enfants et de 6% pour les familles. Les femmes sont en première ligne de la monoparentalité. Le divorce est la première cause, mais le célibat est aussi conséquent.

Le plus souvent pas ou peu diplômée la monoparentalité est également extrêmement exposée au chômage : 25% de ces mères, soit une sur quatre, sont au chômage (contre 17% pour les femmes mariées). D'où un niveau de vie médian très faible : quelque 12 000 € par an et un taux de pauvreté de 28% dans les Bouches-du-Rhône. Conséquence : 75 000 enfants vivent dans une famille où il y a moins de 720 € par mois. Tout se passe comme si la monoparentalité démultipliait la pauvreté !

Les familles nombreuses

Ces familles représentent 15% des ménages de Provence mais plus de 30% des pauvres. Si on va au-delà de deux enfants ces familles représentent plus de 43% de la population pauvre de la région.

Autrement dit, ce sont ces deux catégories de ménages, famille monoparentales et couples avec deux enfants qui expliquent en partie, à hauteur de 1,3 point environ, l'écart du taux de pauvreté entre la PACA et le reste de la province.

Les enfants, les jeunes et les anciens.

L'enfance pauvre concerne les moins de dix huit ans. Proportionnellement, c'est un sur cinq parmi eux qui est pauvre et cette proportion est plus importante dans les Bouches du Rhône et dans le Vaucluse qu'ailleurs. Or ce sont précisément les deux départements les plus jeunes de la région. Chez les jeunes (18-29ans) le taux de pauvreté est de 17%, un jeune sur cinq environ, et il diminue légèrement au-delà de cette tranche d'âge. Reste que, un salarié sur deux dans la région qui a un revenu inférieur à 60% du SMIC est âgé de moins de 30 ans...

La proportion de personnes âgées de plus de 65 ans vivant au seuil de pauvreté est de 7,6%. Mais ici aussi les disparités sont grandes entre par exemple les Hautes-Alpes et les autres départements.

La question salariale

Le salaire

L'Analyse de l'INSEE[7] est ici extrêmement lacunaire et doit être réactualisée. Mais les caractéristiques du salariat qu'elle fait apparaître se sont globalement accentuées.

En 2004, les actifs représentent 1 599 300 en PACA. Parmi ces actifs, un peu moins d'un tiers, soit 28% (447 500) ont perçu un salaire net (de cotisations) inférieur à 60% du SMIC. Celui-ci, annualisé était de 11 826 € soit 985 € par mois. Ils ont donc perçu moins de 591 € mensuel. Ces chiffres situent la région PACA un peu au dessus du niveau salarial de la région voisine Rhône-Alpes où la proportion de bas salaire est légèrement inférieure (25%), et en dessous de l'autre région voisine, le Languedoc-Roussillon où la part de bas salaire est plus élevée (31%).

Ce sous salariat touche une population très jeune puisque 43% de ces 447 500 salariés ont moins de trente ans et comme d'habitude, les femmes sont plus représentées que les hommes : une sur trois est concernée contre un sur quatre. Il faut savoir que par rapport à l'ensemble de la rémunération salariale, le salaire féminin peut être inférieur de 45%, c'est-à-dire un peu plus de 630 € contre 1160 €.

La nature de l'emploi

L'activité professionnelle de ce sous salariat porte sur des emplois peu qualifiés dans le commerce, les services au particuliers, l'hôtellerie, la restauration, et autres services opérationnels (nettoyage, sécurité, intérim...). C'est d'ailleurs dans ces derniers que la proportion de sous salariat est la plus élevée contrairement à d'autres secteurs (financiers, télécommunications, etc.).

Or, comme le relève avec sévérité le rapport du député M. Yves BUR (UMP) il y a une double corrélation entre le bas niveau salarial et de qualification des secteurs à faibles revenus et les politiques publiques à ces mêmes secteurs.[8]

Le temps partiel est la règle pour la moitié des sous salariés. Par temps partiel il peut s'agir d'un emploi de courte durée, d'un emploi permanent mais à temps partiel réduit, de l'intérim, d'une succession d'emplois aidés, des stages

Une répartition rapide fait apparaître quelques trois ou quatre catégories de situations.

- La première, pour un tiers du sous salariat, soit quelques 139 000 personnes, on a un emploi de moins de quatre mois dans l'année à temps complet et généralement sur une seule période. Ils ne sont pas indemnisés par le chômage puisque le plus souvent ils n'ont pas accumulé suffisamment de droits
- La seconde, de même proportion environ, (130 000) mais souvent recrutée dans la population féminine et de moins de trente ans, ont un emploi de six mois en moyenne mais à temps partiel, ce qui veut dire un revenu annuel de 5000 € environ.

- La troisième, plus de 70 000 personnes ont un travail à temps partiel réduit, qui peut s'étaler sur toute l'année. Ici aussi la proportion des femmes est importante et elles sont plus âgées que les précédentes. Ramené à une mensualisation, le salaire se situe entre 410 et 390 €.
- Enfin une catégorie qui regroupe les intérimaires, stagiaires, emploi aidé et chômeurs (moins de deux mois d'emploi). Les tranches d'âge et le sexe sont ici très hétérogènes, contrairement à leur revenu qui, lui, est homogène... même quand ils bénéficient du chômage.

La pauvreté en question

Le travail

Il n'est pas question d'analyser ici les causes de la pauvreté en région PACA. Celles-ci ne sont guère différentes de celles qui la déterminent au niveau national. Reste que la région est classée dans une sorte d'hystérèse spatiale de la pauvreté (concentration habituelle de quelque chose).^[9] La précarité est une conséquence, pas une cause. Elle est liée principalement au travail, au salaire et aux conditions de travail. Elle n'est donc pas une fatalité accidentelle ou conjoncturelle : soit dit sans coquetterie, elle est, il ne faut jamais l'oublier, dans la logique libérale, une nécessité structurelle du salariat, dans la mesure où elle résulte des choix économiques d'externalisation de la production (et des producteurs) et de sous-emploi inhérents à cette logique.

Si on réfléchit aux réponses politiques données, on s'aperçoit qu'elles s'organisent pour l'essentiel à coup de partenariat conflictuel, de fonds « pour l'emploi », de transferts sociaux, et d'incitations à la reprise de l'emploi. Plus rarement elles portent sur les structures mêmes de la pauvreté, tel que le chômage et son éradication, ce qui est différent des politiques pour l'emploi, lesquelles du reste continuent à contractualiser le travail (CDD en extension, contrats d'embauche, etc.) au nom de la flexibilité compétitive, justifiée comme il se doit par le discours du gagnant-gagnant, de la valeur « travail » et la liberté de travailler, comprenez avant tout la liberté de l'employeur. Or, comme on le voit, les politiques de l'emploi, comme d'ailleurs des transferts sociaux, telles qu'elles ont été développées, ont pu précariser davantage et en tous les cas elles n'ont aucunement induit la sortie de la pauvreté et la réduction des « sans » : sans emploi, sans logement, sans protection sociale, sans avenir en somme.

Dans cette perspective on comprend l'engouement généralisé que suscita le concept de SEF, (sécurité-emploi-formation) et ses diverses applications. Curieusement tout le monde s'y est engouffré, y compris les organisations les plus critiques. Et il est vrai que son principe, développé en particulier par le projet du « contrat d'activité » et du « statut professionnel » (J. Boissonnat et A. Supiot respectivement) était d'un grand intérêt en matière de protection de l'emploi. Mais telle ne fut pas le sens de l'évolution de l'emploi ces dernières années. Et d'une manière générale les dispositifs d'aides aux parcours du travail posent une question essentielle allant du meilleur au pire : le meilleur serait de mutualiser les coûts sociaux du chômage, à la charge de l'entreprise, afin d'assurer une continuité du contrat de travail. Ce qui n'empêche nullement les aides ciblées et coordonnées à l'entreprise assorties de conditionnalité. Le pire serait d'offrir un filet de sécurité aux politiques de désengagement progressif de l'employeur et de ses exigences en matière de gestion du travail en faisant reposer sur les politiques publiques les conséquences de ce désengagement. Or, la loi de « modernisation du marché du travail » de janvier 2008, si on dépasse les habituelles affirmations de principe, opte plutôt pour le pire (avec l'assentiment généralisé des organisations du travail)^[10] : contractualisation et flexibilité renforcées pour l'employeur contre protection relevée de protection sociale pour le salarié, au frais de l'État. Mais, au même temps, réduction généralisée budgétaire de la protection sociale.

Quoi qu'il en soit les politiques salariales restent limitées quand l'environnement fragilise. Il faut d'autres voies qui s'en prennent également aux structures de la pauvreté.

La redistribution

Les politiques de redistribution ont pour objectifs la réduction de la pauvreté. Par redistribution il faut comprendre, pour aller vite, les revenus distribués sous formes de prestations, directes et indirectes ou de fiscalité. L'impact de ces redistributions n'est pas négligeable sur la pauvreté c'est évident. Mais une autre voie devrait être ouverte de manière systématique (et systémique !). En effet des études nombreuses montrent que les politiques de redistribution restent largement insuffisantes parce que les transferts monétaires n'agissent pas sur les facteurs de pauvreté : dépenses contraintes de logement, de santé d'éducation, impôts indirects etc. Mais à côté des transferts monétaires il y a, du point de vue de la comptabilité nationale, des transferts en « nature » par le biais des services publics qui engagent évidemment les politiques publiques de l'État dans des domaines telles que l'éducation, la santé, le logement, les services à personnes. Ainsi, au terme d'une étude du bilan social de la France de l'INSEE,^[11] on s'aperçoit que ces transferts en nature ont un impact bien supérieur aux transferts monétaires en matière de réduction de la pauvreté.

En d'autres termes le « service public » se révèle être un puissant facteur de réduction des inégalités et de la pauvreté parce qu'elles agissent notamment sur des postes budgétaires des ménages lourds et incompressibles. Pour ne prendre que l'exemple du logement, le gain net pour les revenus modestes est de 14% pour la tranche haute (premier quintile) et de 5% pour la tranche basse de ces mêmes ménages. Or, nul n'ignore les coûts élevés du logement, de la santé, de l'éducation, dans l'économie familiale. Ces coûts sont d'autant plus contraignants de façon permanente que la production de ces services, qu'ils fassent ou non l'objet de DSP (Délégation de Service Publics), obéit aux « lois » du secteur marchand et à son extension régulière en région PACA, (comme ailleurs) ce qui, quoi qu'on en dise les rend plus coûteux, plus difficiles d'accès pour les catégories défavorisées : ce que Ph. Langevin, économiste, dit de Marseille « *Marseille n'est plus accessible aux faibles revenus* » déborde largement la seule agglomération marseillaise.

Du constat établi par l'INSEE sur l'impact des services publics, on pourrait, par rhétorique facile, argumenter inversement que le secteur marchand, à capacité de service égal, ce qui reste à prouver, grève davantage les budgets et contribue à l'accroissement de la pauvreté. D'aucuns argumenteront aussi que les transferts monétaires, moins efficaces, peuvent être supprimés...ce qui me conviendrait parfaitement si cela signifie l'élargissement généralisé du secteur non marchand. Mais on sait, depuis des années, que des services publics, la santé et l'éducation par exemple, sont dans la ligne de mire des solutions de marché, ce qui rend improbable une conversion spontanée du secteur marchand. La prière ne suffit pas à déplacer certaines montagnes... mais elle peut engager à certaines réflexions.

Réflexion sur une extension de l'activité non marchande pour réduire la pauvreté et les inégalités.

Dans la logique soulevée par cette étude, on doit à titre d'hypothèse de réflexion au moins, remettre en question la théorie d'une sphère non marchande « à charge » de l'activité marchande, avec pour conséquences normatives le verrouillage, voire la régression, des financements publics, au niveau des politiques européennes et nationales, au travers du pacte de stabilité ou de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) par exemple, autant qu'au niveau des mentalités où il n'est que trop communément admis que cette sphère non marchande est trop onéreuse, trop « goinfre » de dépenses budgétaires, et d'une certaine façon, d'autant plus parasitaire qu'elle est improductive et paresseuse.

En d'autres termes plus on réduira à une peau de chagrin les services publics, en accroissant davantage le secteur privé, plus celui-ci sera compétitif et moins la dette de tous, des communes à l'État, sera insupportable.

Ce raisonnement n'est pas une exagération abstraite de mauvais aloi. Dans les faits, on sait bien qu'il justifie les réductions des dotations budgétaires, les coupes sombres dans l'effectif public, le discrédit des collectivités territoriales qui sont aux avant-postes de l'investissement public en France (70%), et surtout les faveurs faites au secteur marchand [\[12\]](#) sans parler de la fiscalité toujours plus délégitimée surtout quand elle est destinée à l'investissement public : un pays où les prélèvements atteignent 44% contre 41% pour la moyenne européenne fait hurler la fibre de l'équité si chère à la philosophie contemporaine. Pourtant, une analyse sérieuse que je ne développerai pas ici montrerait aisément que ce discours est fallacieux dans la mesure où il y a de nombreux arguments en faveur de l'activité non marchande et si l'on accepte le principe que la richesse socialisée n'est pas moins richesse que la richesse privée.

Que l'enjeu de cette réflexion dans une perspective chrétienne aille de soi est une évidence puisque il en va de la vie de centaines de milliers de pauvres dans la région PACA et des millions pour le pays. Elle est donc au cœur de la question de l'économie et de sa destination qui se formalisent notamment dans les débats brûlants sur le rapport privé-public, au moment où, depuis des années en fait, la puissance publique se livre à une marchandisation croissante de l'économie sociale et industrielle au détriment du secteur public. Or, il est clair que ce transfert engendre un surcoût de ces services pour les ménages. Pour ne prendre que la santé, le poste budgétaire le plus lourd dans les services publics, les systèmes de prestations d'assurances privées complémentaires impliquent pour la comptabilité publique une surcharge de compensation exorbitante liée à des frais de gestion allant de 5,4% pour l'assurance maladie obligatoire contre 25% pour le secteur privé d'une part. D'autre part le montant des fonds publics consacrés au déplacement de certaines prestations vers l'assurance maladie privée représente un tiers du budget (7,5 milliards d'euros) engagé par la collectivité en matière d'aide publique à la couverture d'assurance maladie de la population par le secteur lucratif. [\[13\]](#)

La pauvreté n'est pas un sujet de débat éthique d'abord mais l'objet de la construction sociale et économique qui pour l'éradiquer rend l'argent solidaire plus que rentable. Aux chrétiens de se saisir de cette préférence évangélique pour les pauvres.

Angelo Gianfrancesco

[1] Sud INSEE, n° 122, juillet 2008. : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=13281

[2] Sur les salaires notamment : Sud INSEE n° 96 « 450 000 salariés à faibles revenus d'activité en PACA » : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/rfc/docs/sie96.pdf
Sur le logement : Sud INSEE n° 120, juin 2008 « Des choix de logements contraints pour les ménages pauvres ou modestes » http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/sie120.pdf

Sur les niveaux de vie et pauvreté : INSEE première n° 1162, octobre 2007 : « les départements du nord et du sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités » http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1162#inter3

Sur les enfants des familles monoparentales : Sud INSEE n° 116, février 2008 : « Un enfant sur cinq vit avec un seul parent » http://www.insee.fr/fr/insee_regions/Provence/rfc/docs/sie116.pdf

[3] Le niveau de vie, version INSEE, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de compte. On compte 1 UC pour le premier adulte, 0,5 pour un enfant de plus de 14 ans et 0,3 pour ceux de moins de 14 ans. Le revenu disponible est égal à l'ensemble des revenus d'activité, pensions, retraite, indemnités de chômage, patrimoine, minima sociaux et prestations auxquels on retranche les impôts directs (sur le revenu, la taxe d'habitation, CSG, CRDS)

[4] Voir la carte : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1162&page=graph#carte3

[5] Selon le Comparatif Social Européen (CSE) <http://www.eurocompar.eu/france.10.country.htm> confirmé par l'INSEE dans son portrait social de la France, 2008 : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC08g.PDF

[6] Voir : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/Provence/rfc/docs/sie116.pdf

[7] Editée en 2006 avec des sources statistiques de 2004. Elle exclut de son champ : les agents de l'État, le personnel des services domestiques et des activités extraterritoriales, les salariés ayant travaillé moins de 70 heures dans l'année, ceux qui n'ont eu que des contrats d'apprentis, les jeunes qui sont entrés en activité salariée à l'automne 2004, les jeunes qui n'ont eu qu'un emploi de vacance. http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/rfc/docs/sie96.pdf

[8] Ces secteurs bénéficient de façon privilégiés des politiques d'exonérations et d'allègements de charges dont le total annuel est de 70 milliards d'euros, hors allègements ciblés, à charge de l'Etat de les compenser auprès des organismes de protection sociale (Sécurité sociale, etc.) : <http://www.assembleenationale.fr/13/rap-info/i1001.asp>

On aura compris l'empressement affiché des grands employeurs de ces secteurs à défendre la cause de leurs salariés sans papiers...

[9] Voir l'étude de l'OCDE (Département des affaires économiques) n° 569 intitulée : « Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en France » de Stéphanie Jamet, en août 2007 et avec laquelle je ne suis pas d'accord à bien des égards. <http://gesd.free.fr/f674.pdf>

[10] En voici une : Article 1 : « Le Contrat à durée indéterminée (CDI) est la forme normale et générale du contrat de travail. » Bravo ! Aussitôt après : « Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) et le contrat de travail temporaire constituent des moyens de faire face à des besoins momentanés de main-d'œuvre. Leur utilité économique dans un environnement en perpétuelles fluctuations et dans un contexte de concurrence mondiale est avérée ».Fort logiquement, il s'ensuit la création du « CDD au terme incertain » etc. etc. Qui s'attache aux miettes ne voit pas le menu principal...

Pour une version complète du texte : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019066178>

[11] Voir l'étude de l'INSEE : « Les services publics de santé d'éducation, de logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie » dans « France, portrait social 2008 » http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC08i.PDF chapitre « Redistribution » p. 85-100 :

[12] Pour ne prendre qu'un tout petit exemple, le plan « Hôpital 2012 » prévoit de verser plus de 54 millions d'euros au projet privé Euro-Méditerranée (regroupement des hôpitaux Desbief-Ambroise Paré) contre quelque 10 millions d'euros à peine aux établissements publics de l'agglomération ce qui a indigné les responsables de ce secteur par la voix du Professeur G. Moulin, président de la commission médicale d'établissement des hôpitaux de Marseille.

[13] Voir le rapport de la Cour des Comptes résumé dans les travaux du Sénat de juin 2008 : <http://www.senat.fr/rap/r07-385/r07-3851.html>